

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé au Médecin



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/08/2022	E.C des Nerves		1000,00 HT	 Dr. Sultane Tel: 0522 2654 69

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE M... 18, AVENUE B 222541052	19/01/22	214.82

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

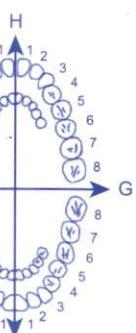
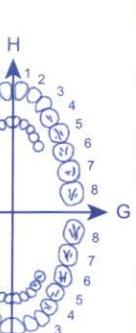
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Sofia SEFRIoui

Spécialiste en DERMATO-VENEREOLOGIE

- Maladies de la peau, de l'Ongle et du Cuir Chevelu
- Maladies sexuellement transmissibles
- Cosmétologie
- Laser

196, Avenue Mers Sultan

2ème Etage - Casablanca

Tél.: 05.22.26.54.69

الدكتورة صوفية الصفريوي شاوي

اختصاصية في:

- أمراض الجلد، الشعر والظفر
- الأمراض التنسالية
- الطب التجميلي
- الليزر

196، محج مرس السلطان

الطابق الثاني - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.26.54.69

Casablanca, le 05/08/2022

GOTNI

HICHAM

24-8°
11

Speccher Ba

(S)at

1c - 2f

21

Sedosteric

oprey

abs. m fed anal

140-31°

Mels

(B)imad

41

Em pms deris

7

Spanches

✓ 214-8°

Composition:

Extrait de l'huile de sésame (β -Sitostérol). 81-8t
Excipient QSP
Excipient à effet notable: Huile de sésame
Conserver à une température ne dépassant pas 25°C
Ne pas Laisser à portée et à La vue des enfants.
Pour les indications, les contre-indications, Les effets

PPV: 140,00 Dhs

05.22.22.25.44 / 05.22.22.86.97

Casablanca -

196 Mers Sultan

PHARMACE MER SULTAN

Dr. SOFIA SEFRIoui CHAOUI
Dermato - Veneréologue
196, Avenue Mers Sultan
Casablanca - Tel: 05.22.26.54.69

Docteur Sofia SEFRIoui

Spécialiste en DERMATO-VENEREOLOGIE

- Maladies de la peau, de l'Ongle et du Cuir Chevelu
- Maladies sexuellement transmissibles
- Cosmétologie
- Laser

196, Avenue Mers Sultan

2ème Etage - Casablanca

Tél.: 05.22.26.54.69

الدكتورة صوفية الصفريوي شاوي

اختصاصية في:

- أمراض الجلد، الشعر والظفر
- الأمراض التنسالية
- الطب التجميلي
- الليزر

196، محج مرس السلطان

الطبقة الثانية - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.26.54.69

Casablanca, le 05/05/2022

Gurni Hicham

Facture

Electrocoagulation des varices

du tonc

= 1000,00 DH

(mille dirhams ,)

Dr. SOFIA SEFRIOUT CHAOUI
Dermato - Veneréologue
196 Avenue Mers Sultan
Casablanca - Tel: 05 22 26 54 69

**YOUR RECEIPT
THANK YOU
CALL AGAIN**

REG 05-09-2022 16:24
000106

DEPT01	· 74.80
DEPT01	· 140.00
CASH	· 214.80